



## Barème des honoraires de transaction



Taux d'honoraires par tranches *	
Jusqu'à 40 000 €	12,00 %
de 40 001 € à 100 000 €	9,50 %
de 100 001 € à 130 000 €	8,50 %
de 130 001 € à 200 000 €	8,00 %
de 200 001 € à 400 000 €	6,50 %
de 400 001 € à 800 000 €	5,50 %
A partir de 800 001 €	5,00 %

\*Honoraires TTC, avec un minimum d'honoraires de 2 500 € TTC. TVA au taux actuellement en vigueur, le montant total est arrondi à l'euro supérieur. Honoraires à la charge du vendeur. SERGIC S.A.S. au capital de 24 236 056 € dont le siège social est à Wasquehal (59290) 6 Rue Konrad Adenauer (Adresse de correspondance : CS 71031 59447 WASQUEHAL CEDEX) - RCS Lille Métropole 428 748 909. Cartes Professionnelles : CPI 5906 2016 000 012 977 délivrée par la CCI de Grand Lille, 299 Boulevard de Leeds 59031 LILLE CEDEX- Garant : C.E.G.C. 15 Rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 LA Défense Cedex-. Assurance R.C.P. : GENERALI IARD - 7 Boulevard Haussmann, 75009 PARIS - N° Intracommunautaire : FR 64 428 748 909 - Barème en vigueur à partir du 1er mai 2020.